

Le pour et le contre des conseils des arts régionaux : le modèle de la Colombie-Britannique

Par **Monique Lacerte-Roth**

Présidente, Conseil des arts de Campbell River (C.-B.)

À tous les congressistes, je souhaite un bon après-midi. Mon nom est Monique Lacerte-Roth et je suis présentement directrice générale du Conseil des arts de la communauté de Campbell River, en Colombie-Britannique. Campbell River est située à mi-chemin sur la côte est de l'île de Vancouver, à trois heures de route de Victoria et sa population est d'environ 30 000 habitants. Depuis 2000, à titre bénévole, je suis présidente du Conseil des arts régional qui chapeaute 13 conseils d'arts communautaires sur l'île de Vancouver. Cette région de la province, appelée Pacifique, est l'une des 10 qui forment l'ensemble de son territoire. Sur le plan provincial, je suis, depuis l'année dernière, présidente de l'*Assembly of BC Arts Councils*, une assemblée composée de membres de conseils d'arts communautaires et régionaux de toute la province. L'*Assembly of BC Arts Councils* est un organisme à but non lucratif qui se consacre à la diffusion, à la formation et à la promotion des arts à l'échelle provinciale. En fait, j'assistais tout récemment à une conférence ainsi qu'à une assemblée générale de cet organisme et j'aimerais partager avec vous aujourd'hui, de même que tout au long de ce colloque, plusieurs idées qui y ont été énoncées et que je garde en mémoire. Je souhaiterais également prendre le temps de vous dire que je suis très honorée d'avoir été invitée ici, à Drummondville, pour vous parler du Réseau des conseils d'arts communautaires et régionaux de la Colombie-Britannique. C'est un sujet que j'aborde sur une base presque quotidienne lors de mon travail de promotion et de développement des arts dans la communauté. Je ne crois pas avoir besoin de vous mentionner le fait que le français ne soit pas ma langue première. Mais il s'agit toutefois de ma langue maternelle, celle avec laquelle j'ai grandi au New Hampshire, et je suis très fière de cet aspect de mon héritage. Aussi, j'espère que vous serez patients et compréhensifs au regard de mes difficultés en français. Mes deux jeunes enfants, âgés de quatre et huit ans, fréquentent une école francophone de notre communauté et l'aînée, Naomi, devrait peut-être présenter mon allocution, aujourd'hui, car son français est impeccable et sa maîtrise de la langue me fait envie. Mais, enfin, poursuivons la présentation.

D'abord, j'aimerais expliquer la structure de soutien pour le développement culturel communautaire de la Colombie-Britannique qui sert de modèle au Conseil des arts.

Définitions des conseils des arts

Par définition, un conseil des arts est un organisme à but non lucratif dont la structure administrative repose principalement sur l'implication bénévole et dont le but est de stimuler et de développer des activités artistiques sur le plan local. Les conseils d'arts de la Colombie-Britannique sont incorporés au titre de sociétés à but non lucratif dans le registre des compagnies. Pour s'incorporer, ils doivent établir une constitution, des règlements et choisir les membres de leur conseil d'administration lors d'une assemblée générale ouverte au public (présentement, plusieurs conseils d'arts sont des organismes de charité enregistrés au fédéral, ce qui leur permet de délivrer des reçus à leurs donateurs pour déduction d'impôts, mais ceci n'est toutefois pas une condition essentielle au financement provincial). Les conseils d'arts ont été décrits comme étant des organismes « parapluie » chapeautant les arts dans une communauté. En tant que tels, ils doivent tenter de représenter tous les champs d'activités artistiques et culturelles (amateur, professionnel, individuel et collectif) dans leur communauté et leur région. Dans plusieurs cas, leur effectif est également composé de représentants de la communauté ayant les qualifications et le désir de s'impliquer au sein de la direction, ainsi que l'initiative et le sens de l'organisation nécessaires pour stimuler le développement artistique de leur secteur. Le conseil des arts régional est une organisation dont la structure est semblable à celle des conseils des arts communautaires, mais il dessert toutefois une zone territoriale plus vaste. Les conseils d'arts régionaux ont habituellement un conseil d'administration regroupant des individus issus des communautés qu'ils représentent. Évidemment, la structure et le fonctionnement des conseils d'arts communautaires varient beaucoup et ils reflètent la diversité

des intérêts et des populations de chaque secteur. En fait, il est essentiel que les communautés façonnent le conseil d'arts local selon leurs besoins spécifiques.

Histoire

Le concept du conseil des arts est certainement un phénomène du XX^e siècle. Le premier conseil des arts en Amérique du Nord fut le Conseil des arts de Vancouver, fondé en 1946 par la Ligue Junior de Vancouver. La Ligue Junior de l'Amérique du Nord était constituée d'un groupe de femmes au service de la communauté ; elle fut à l'origine de la Ligue de Vancouver. Cet organisme avait élaboré un plan d'action visant à prendre le pouls de la situation des arts au sein des villes et a ensuite servi de modèle pour plusieurs des premiers conseils d'arts. Le vaste Réseau des conseils des arts en Colombie-Britannique a été engendré par la création des Fonds culturels de la Colombie-Britannique nommé, à l'origine, les Fonds centenaires par le gouvernement provincial (en 1967). En 1967-68, au moment du premier exercice budgétaire pour les fonds culturels, seulement 29 conseils d'arts étaient en fonction. Aujourd'hui, on retrouve un conseil d'arts de type communautaire ou régional et, parfois même, les deux pour desservir la population de la province. Il y en a 98 au total, et ce, sur tout le territoire provincial.

Le concept des conseils d'arts régionaux a vu le jour en Colombie-Britannique, en 1975, grâce à un programme qui préconisait une approche régionale pouvant offrir, de manière uniforme, appui et expertise à de petits organismes d'arts communautaires. Ce programme a permis la création de quatre conseils des arts qui ont servi de projets pilotes jusqu'en 1982. L'étape suivante, importante dans le développement des conseils d'arts régionaux, s'est produite au cours des années 80, quand le gouvernement provincial a commandé une étude sur la mise en place des programmes d'arts communautaires. Résumée dans le rapport ARTREACH de 1987, l'une des principales recommandations de l'étude était la création d'un réseau provincial de services d'appui régionaux. Il en a résulté le morcellement administratif de la province en huit régions (correspondant aux régions de développement économique du moment), ainsi que le lancement du programme d'aide financière au Conseil des arts régionaux. Les conseils des arts régionaux font partie d'un plus vaste réseau provincial d'arts communautaires incluant également les conseils d'arts communautaires et les organismes à but non lucratif à vocation provinciale. Jusqu'en 1998-99, le gouvernement provincial a appuyé ces organismes par l'entremise de son programme de développement communautaire des arts. Durant ces années, le financement des conseils d'arts régionaux représentait 4,5 % du budget total du programme de développement communautaire des arts alors établi à 1 643 885 \$.

Financement

Les conseils des arts régionaux et communautaires sont éligibles à une aide au fonctionnement offerte par le gouvernement de la Colombie-Britannique par le biais des programmes de subvention du ministère responsable des arts et de la culture. Ce secteur gouvernemental appelé le Conseil des arts de la Colombie-Britannique (autrefois connu sous le nom de Services culturels) est responsable de la gestion des fonds culturels de la province. Toutes les organisations à but non lucratif se consacrant aux arts dans la province sont éligibles au financement, qu'elles ne desservent seulement qu'une ville, une région ou la province entière. Plusieurs subventions ont des montants maximaux déterminés en fonction de la population desservie et la distance d'un grand centre (habituellement Vancouver). Les demandes de financement ne peuvent toutefois excéder 50 % du budget total de l'organisme demandeur. Le programme de conseil des arts communautaires permet également de recevoir des fonds additionnels si les municipalités ou les districts régionaux offrent un montant égal (jusqu'à concurrence de 3500 \$). En plus de ce programme appelé Matching Grant, il en existe un second appelé Incentive Fund qui a pour objectif d'encourager les conseils des arts à trouver d'autres alternatives de partenariats dans la communauté afin d'offrir une programmation renouvelée. Tandis que les programmes de financement de base et celui de Matching Grants reposent sur des formules de financement, le Conseil des arts de la Colombie-Britannique octroie les fonds du Incentive Program selon sa seule juridiction. Le jury de ce conseil est principalement composé d'artistes professionnels chevronnés, toujours actifs dans le milieu.

Actuellement, seulement quatre conseils des arts régionaux reçoivent une aide financière du gouvernement, alors qu'il pourrait y en avoir 10. Parmi ceux qui reçoivent des fonds, trois bénéficient d'un soutien dépassant les 15 000 \$ par année, alors qu'un quatrième ne perçoit que 6000 \$. Il ne semble donc y avoir aucune corrélation entre le montant du financement et la densité de la population représentée. Il m'apparaît plutôt que ceux qui demandent plus reçoivent davantage, à condition de pouvoir démontrer que le financement représente moins de 50 % de leur budget annuel.

Les organismes qui ne font pas de demandes de financement ont diverses raisons. Dans le cas, des Kootenays de l'Est, près de l'Alberta, il existe une source de financement régionale, le Columbia Basin Trust Fund, qui offre du financement aux organismes artistiques et culturels de la région. Dans d'autres cas, les organismes n'ont pas la main-d'œuvre, le désir ou l'expertise nécessaires pour préparer les demandes de financement ou encore, les programmes offerts ne rencontrent pas les critères de financement et ils ne sont donc pas éligibles. Pour ces raisons, entre autres, le modèle régional de conseil des arts et son efficacité à promouvoir les arts et la culture ont été, ces dernières années, l'objet d'une étude. En 1999, le Conseil des arts de la Colombie-Britannique a engagé des consultants indépendants pour évaluer son programme de financement des conseils d'arts régionaux. Le résultat de cette évaluation fut l'élimination du programme de financement au fonctionnement des conseils d'arts régionaux. Depuis l'an passé, ces derniers doivent faire des demandes de financement de base annuellement, tout comme les autres initiatives d'arts régionales dans le cadre du Regional Initiatives Program (Programme d'initiatives régionales). Ce changement a été effectué parce que les conseils des arts régionaux n'étaient plus considérés comme l'unique source de programmation régionale. Il s'agissait de la première et de la seule évaluation du programme de financement, depuis ses débuts en 1989-1990.

Offre de services

Que tous les conseils des arts de la province reçoivent ou non un financement du gouvernement, les conseils régionaux offrent toute une gamme de services et d'activités à leurs membres. Le mandat général sous-jacent à ces activités demeure la promotion du réseautage et du partage d'information et d'initiatives entre les communautés membres. Les activités incluent :

Des réunions

Les régions ont généralement de deux à cinq réunions par année qui permettent la rencontre de communautés souvent très éloignées géographiquement. Ces réunions servent à partager et à recueillir de l'information, ainsi qu'à planifier conjointement des initiatives ou des événements. Les communautés se partagent les lieux de réunion, mais celles-ci sont planifiées en tenant compte des difficultés saisonnières de déplacement propres à certaines régions. Ceci permet également à de nouveaux membres de conseils communautaires de bénéficier de l'avis et des idées de membres plus expérimentés. L'aide-conseil et le partage d'informations sont donc fortement encouragés.

Des concours d'art régionaux

Dans plusieurs communautés, des concours d'art sont organisés annuellement ou tous les deux ans. Les gagnants sont ensuite représentés dans les expositions régionales. Ces expositions se déplacent souvent parmi les communautés membres de la région. À mon avis, c'est de cette façon que les conseils des arts régionaux sont les plus efficaces. Les membres des conseils des arts régionaux citent souvent cette raison comme étant le principal facteur de renouvellement de leurs membres.

Des bulletins

Les Conseils des arts régionaux, qu'ils soient gérés par des employés ou des bénévoles, produisent un bulletin d'information au moins deux fois par année. Ils encouragent la participation de tous les conseils des arts communautaires membres. Ainsi, les nouvelles sont plus largement diffusées et elles sont vraisemblablement lues par davantage d'individus.

La promotion des arts

Par le passé, les conseils des arts régionaux ont organisé des réunions de candidats pendant les élections. Ces événements ont permis aux communautés d'obtenir de l'information essentielle portant sur les questions de l'appui pour les arts et la culture dans la province. Il s'agit d'un domaine de croissance très important pour les conseils des arts régionaux et communautaires. Je veux toutefois faire quelques précisions à ce sujet. Les organismes de charité enregistrés doivent respecter certaines règles. Par exemple, le revenu qu'ils consacrent au lobbying ne peut excéder 10 % de leur budget total, et l'organisme ne peut appuyer aucun candidat ou parti politique en particulier.

Des festivals du film

Lorsque plusieurs communautés se réunissent, elles peuvent obtenir des conditions favorables à la présentation de différents films ou de séries de films. Quelques communautés et régions ont également lancé leur propre festival en sollicitant la participation de jeunes vidéastes et en faisant une tournée régionale de représentations.

Des services additionnels

Quelques conseils des arts régionaux ont des plans d'assurance-responsabilité pour leur directeur et les membres de leur conseil d'administration et ils offrent également ce service aux organismes membres qui peuvent, à leur tour, en faire bénéficier leurs groupes de membres issus de la communauté. Cet outil s'est avéré un atout important pour les organismes membres, tout en permettant une levée de fonds modeste pour la région.

Vision des conseils des arts régionaux

Il s'agit sans doute d'une période incertaine pour les conseils des arts régionaux en Colombie-Britannique. Bien que les conseils des arts communautaires continuent à se former, plus particulièrement dans les régions plus éloignées et au nord de la province, les conseils des arts régionaux ont vécu plusieurs crises consécutives au cours des cinq dernières années. Quelques-uns d'entre eux ont fermé leurs portes et ont partagé leurs avoirs entre leurs groupes de membres. Certains ont cessé leurs activités, mais ils maintiennent leur statut de société dans l'espoir de renaître dans un climat économique plus favorable. Quelques-uns, enfin, luttent occasionnellement par le biais de leur adhésion, et ceci semble être particulièrement vrai dans le cas des deux grands centres, soit ceux de la région du Grand Vancouver et de Victoria, notre région capitale. Néanmoins, quelques régions demeurent prospères depuis les débuts. Il semble que leur survie, attribuée à la diversité des sources de revenu et l'importance du budget, soit le résultat du climat économique de la région, de l'implication constante du conseil d'administration et du personnel, ainsi que de la vision et de la créativité dans la recherche de financement et de partenariats. Il se peut aussi que les régions proposant davantage d'activités soient obligées de faire plus de levées de fonds, de manière récurrente. Évidemment, le défi premier est d'obtenir suffisamment de fonds pour pouvoir embaucher le personnel requis.

Je vous ai présenté quelques exemples d'activités régionales, ainsi que quelques tableaux et diagrammes. Ceci vient conclure ma présentation et j'espère que l'information pourra vous être utile.

Je ferai maintenant de mon mieux pour répondre à vos questions, avec l'aide de M. Michel Choquette qui fera la traduction de mes propos.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience.